

CONVENTION

Convention : Atelier concert pour enfants

Entre :

Madame Angélique CHORVOT
22 La Raydans
25260 Etouvans
N° SIRET : 81389960600046

Et :

La Ville de Valentigney, représenté par son Maire, Monsieur Philippe GAUTIER

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le Relais Petite Enfance de Valentigney a sollicité Madame Angélique CHORVOT, pour mettre en place un atelier danse pour enfant pour son public petite enfance pour l'année scolaire 2025 - 2026. L'activité aura lieu à la cité de l'enfant à Audincourt. Pour ladite période, il fonctionnera à raison de 16 séances de 45 minutes selon le planning établi entre les deux parties.

Article 2 :

Dans le cadre de ce partenariat, Madame Angélique CHORVOT facturera à la Ville de Valentigney la somme de 45€ TTC la séance soit un total de 720€ pour seize séances, sur présentation de facture.

Article 3 : Clause exceptionnelle

Si la prestation devait être annulée par Madame Angélique CHORVOT et non reportée à une date ultérieure l'engagement serait caduc et aucune somme ne sera à réclamer et à verser par les organisateurs et par le prestataire.

Fait en deux exemplaires à Valentigney, le 30 Juin 2025

Le Maire de Valentigney,
Philippe GAUTIER

Angélique CHORVOT

CONVENTION

Convention : Atelier concert pour enfants

Entre :

Monsieur GILBERT Maxime
Intermittent du spectacle représenté par :
ASSOCIATION MUSICAL EVENTS
3467 Route de Fréjus
83440 Fayence
N° SIRET : 800 340 309 00015

Et :

La Ville de Valentigney, représenté par son Maire, Monsieur Philippe GAUTIER

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le Relais Petite Enfance et la crèche de la ville de Valentigney ont sollicité Monsieur Maxime GILBERT, Intermittent du spectacle, pour mettre en place un atelier concert pour enfant pour son public petite enfance du 04 Octobre 2025 au 31 décembre 2025. L'activité aura lieu au RPE.
Pour ladite période, il fonctionnera à raison de 4 séances de 45 minutes selon le planning établi entre les trois parties.

Article 2 :

Dans le cadre de ce partenariat, L'association Musical Events facturera à la Ville de Valentigney la somme de 320€ TTC les deux séances soit un total de 640€ l'année pour quatre séances, sur présentation de facture.

Article 3 : Clause exceptionnelle

Si la prestation devait être annulée par Monsieur Maxime GILBERT et non reportée à une date ultérieure l'engagement serait caduc et aucune somme ne sera à réclamer et à verser par les organisateurs et par le prestataire.

Fait en trois exemplaires à Valentigney, le 23 Juin 2025

Le Maire de Valentigney,
Philippe GAUTIER

Musical Events

Maxime GILBERT

Accusé de réception en préfecture 025-212505804-20250910-2025-83-DE Date de télétransmission : 15/09/2025 Date de réception préfecture : 15/09/2025
--

CONVENTION

Convention : Atelier Bébé Gym

Entre :

Madame Elise ROCROUGE
Animatrice sportive
6 rue des Peupliers
70400 HERICOURT
N° Siret : 853 485 340 00014
N°APE : 9329Z

Et :

La Ville de Valentigney, représenté par son Maire, Monsieur Philippe GAUTIER

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le Relais Petite Enfance de la ville de Valentigney a sollicité Madame Elise Rocrouge animatrice sportive pour mettre en place un atelier Bébé Gym à destination d'un groupe parents-enfants, public petite enfance, du 11 Septembre 2025 au 25 Juin 2026.

Pour ladite période, l'atelier fonctionnera à raison d'une séance par semaine, hors vacances scolaires, les jeudis soir de 18h à 19h au gymnase des Bruyères (installation de 17h30 à 18h). Ainsi 33 séances de 1h30 auront lieu, incluant 30 minutes de préparation/rangement et une heure d'animation.

Article 2 :

Dans le cadre de ce partenariat, Madame Elise Rocrouge facturera à la Ville de Valentigney la somme de 66.5€ (incluant le coût de la séance à 35€/heure, soit 52.5€ par séance et 14€ de frais de déplacements), pour un total de 33 séances soit 2194,50€ payable sur présentation de facture.

Article 3 : Clause exceptionnelle

Si la prestation devait être annulée par Madame Elise ROCROUGE et non reportée à une date ultérieure l'engagement serait caduc et aucune somme ne sera à réclamer et à verser par les organisateurs et par le prestataire.

Fait en deux exemplaires à Valentigney, le 18 juillet 2025

Le Maire de Valentigney,
Philippe GAUTIER

Elise Rocrouge

Accusé de réception en préfecture 025-212505804-20250910-2025-83-DE Date de télétransmission : 15/09/2025 Date de réception préfecture : 15/09/2025
--